



SNE - SNUITAM



<http://unsa.syndicat.i2>  
<http://unsa.equipement.gouv>

Paris, le 18 décembre 2012

## **Après la fin de l'ingénierie publique concurrentielle... ...la fin annoncée des missions d'ATESAT et d'ADS ?**

Le dialogue de gestion en matière de répartition des effectifs notamment, pour 2013, s'est engagé sous la double-contraainte :

- de la poursuite d'une Révision générale des politiques publiques avec le nouvel habillage de la Modernisation de l'action publique (MAP),
- la poursuite de fortes diminutions d'emplois à hauteur de plus de 1270 sur nos deux ministères dans le cadre de la rigueur.

Il en résulte que les ministères non prioritaires – au rang desquels figurent les METL/MEDDE – devraient désormais ajouter aux abandons des années passées, et à ceux programmés pour 2013..... de nouveaux abandons.

Ainsi s'agit-il aujourd'hui, pour les responsables de programmes à défaut de pouvoir faire face à toutes les missions des services, de ne plus redéployer les personnels sur l'ensemble des missions d'aide aux communes (encore ?) obligatoires pour de l'État (ADS et ATESAT)... En attendant sans doute que la loi de décentralisation rende ces missions facultatives ..

Les déclarations de la ministre de l'égalité des territoires et du logement vont dans ce sens. Elles ont amené tant le Président de la République que la Ministre de la Réforme de l'État, de la Décentralisation et de la Fonction publique à tenter de « recadrer » les sabordages annoncés.

L'avant-projet de loi de décentralisation montre les évolutions possibles en la matière et à terme de nouveaux transferts possibles de personnels avec les missions transférées.

Il est clair que les arbitrages en cours sur le seul exercice 2013 risquent de ne plus permettre d'assurer ces missions obligatoires (ADS et ATESAT) avant même que la loi ne soit votée !

**C'est pourquoi les organisations CGT-FO-CFDT-UNSA-FSU appellent les personnels des METL/MEDDE à participer aux Assemblées générales qu'elles organiseront ensemble pour mesurer ensemble les risques pour leur devenir selon le service auquel ils sont affectés.**

**Et à décider des actions les plus appropriées pour préserver leurs emplois, leurs affectations, leurs missions et le Service public.**

**D'ores et déjà, nos organisations syndicales se sont adressées au Premier ministre sur ce sujet le 18 décembre 2012 (ci-joint).**